



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE POUR L'ANIMATION DE DEUX ATELIERS D'ECRITURE PAR ANTOINE DESRUES A LA MEDIATHEQUE COEUR DE VILLE LES SAMEDIS 11 ET 18 FEVRIER 2023

**DÉCISION N° DM-23-016
EN DATE DU 18 JANVIER 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

CONSIDÉRANT la proposition d'Antoine Desrues, en sa qualité de rédacteur web et domicilié au 58 rue Oberkampf – 75011 Paris, d'animer deux ateliers d'écriture les samedis 11 et 18 février 2023, à 14h à la Médiathèque Cœur de Ville ;

CONSIDÉRANT la programmation des animations du réseau des bibliothèques destinées au public dans le cadre de la saison 2022-2023,

D É C I D E

DE SIGNER avec Antoine Desrues, en sa qualité de rédacteur web, domicilié au 58 rue Oberkampf – 75011 PARIS, un contrat de prestation de service pour l'animation de deux ateliers d'écriture les samedis 11 et 18 février 2023 à 14h à la Médiathèque Cœur de Ville dont le coût est fixé à cinq cents euros (500,00 € T.T.C.) les deux ateliers.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20230118-Imc1H10403H1-AR
Date de réception en Préfecture : 18/01/2023
Date de Publication : 18/01/2023